

Date : | _ _ | _ _ | _ _ _ _ |

ABONNEMENT RÉABONNEMENT

AGGLO H. AGGLO

JASP AME

ABONNEMENT AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS POUR LES MINEURS

Nom et Prénom du responsable légal :

Téléphone du responsable légal : | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ |

Monsieur / Madame Nom du mineur :

Prénom du mineur :

Date de naissance : | _ _ | _ _ | _ _ _ _ |

Si réabonnement, numéro de la carte : 4 1 0 0 9 0 0 _ _ _ _ _

Adresse :

Code Postal : Ville :

Catégorie socio-professionnelle : (à cocher)

enfant/collégien

lycéen, apprenti

étudiant

Mail :

Vous acceptez de recevoir les avis d'échéance des documents (5 jours avant la date de retour), les avis de retard et les avis de réservation. Attention, ils peuvent arriver dans les spams. Ces services ne se substituent pas à la responsabilité des usagers, leur dysfonctionnement ne peut être un motif de non paiement des pénalités de retards.

Vous souhaitez vous abonner à la newsletter qui vous informe des rendez-vous et rencontres proposés par les bibliothèques d'Agglopolys selon vos centres d'intérêts :

Autres

Musique

Roblès

Cinéma

Nouvelles technologies

Sciences et technique

Jeunesse

Patrimoine

Vie Pratique

Littérature

Questions d'actualités

Je ne souhaite pas/plus recevoir la newsletter

Souhaitez-vous être informé(e) des manifestations organisées par :

Le conservatoire

L'école d'art

Les services culturels
de la ville de Blois

Extrait du règlement intérieur des bibliothèques d'Agglopolys

La carte d'abonné doit être présentée pour tout emprunt ou sur demande. Elle permet d'utiliser les automates. **En cas de perte ou de vol de la carte,** l'abonné doit prévenir immédiatement pour faire opposition. Le remplacement de la carte d'abonné est facturé.

Les pénalités sont appliquées par semaine de retard et pour chaque document, lorsque la durée de prêt accordée est dépassée. Les tarifs sont votés chaque année en conseil communautaire.

Documents perdus ou détériorés : à l'exception des DVD, ils sont de préférence remplacés, sinon remboursés selon leur valeur d'achat initiale. Pour éviter tout litige, l'usager doit s'assurer du bon état des documents qu'il emprunte et signaler les éventuelles anomalies ou détériorations avant l'emprunt.

Tout usager s'engage à se conformer au règlement intérieur des bibliothèques et aux règlements particuliers d'utilisation de certains services (jeux vidéo, internet et postes informatiques, portage à domicile). Le règlement intégral est consultable à chaque Accueil et en ligne sur le site des bibliothèques.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise le mineur pour lequel je souscris un abonnement à :

- emprunter des documents
- consulter Internet (les mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte)
- utiliser les équipements multimédia
- utiliser sur place les jeux vidéo

Je me déclare responsable de ses emprunts en respect des dispositions du règlement intérieur.

Je note que les enfants non accompagnés ne sont pas placés sous la responsabilité des équipes des bibliothèques.

Je note que si le mineur adopte un comportement qui contrevient au règlement des bibliothèques, il sera conduit hors de leur enceinte. Je note que des procédures d'exclusions temporaires ou définitives peuvent dans ce cas être mises en œuvre. **Il est de ma responsabilité de faire respecter le règlement au mineur.**

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur des bibliothèques et les règlements particuliers de certains services (jeux vidéo, internet et postes informatiques, portage à domicile).

Signature :

LES PIÈCES À PRÉSENTER POUR UN ABONNEMENT / RÉABONNEMENT :

- ce formulaire d'abonnement renseigné et signé
- un justificatif de domicile de moins de 4 mois ou une attestation sur l'honneur de domiciliation
- sa carte de bibliothèque *en cas de réabonnement*
- une pièce d'identité du responsable légal (carte d'identité, permis de conduire, passeport)
- une pièce d'identité du mineur (carte d'identité, livret de famille, passeport)
- 2€ pour le paiement d'un abonnement mineur habitant hors Agglopolys

Date : | _ _ | _ _ | _ _ _ _ |

ABONNEMENT RÉABONNEMENT

AGGLO H. AGGLO

JASP AME

ABONNEMENT AU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'AGGLOPOLYS POUR LES MINEURS

Nom et Prénom du responsable légal :

Téléphone du responsable légal : | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ | _ _ |

Monsieur / Madame Nom du mineur :

Prénom du mineur :

Date de naissance : | _ _ | _ _ | _ _ _ _ |

Si réabonnement, numéro de la carte : 4 1 0 0 9 0 0 _ _ _ _ _

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Catégorie socio-professionnelle : (à cocher)

enfant/collégien

lycéen, apprenti

étudiant

Mail :

Vous acceptez de recevoir les avis d'échéance des documents (5 jours avant la date de retour), les avis de retard et les avis de réservation. Attention, ils peuvent arriver dans les spams. Ces services ne se substituent pas à la responsabilité des usagers, leur dysfonctionnement ne peut être un motif de non paiement des pénalités de retards.

Vous souhaitez vous abonner à la newsletter qui vous informe des rendez-vous et rencontres proposés par les bibliothèques d'Agglopolys selon vos centres d'intérêts :

Autres

Musique

Roblès

Cinéma

Nouvelles technologies

Sciences et technique

Jeunesse

Patrimoine

Vie Pratique

Littérature

Questions d'actualités

Je ne souhaite pas/plus recevoir la newsletter

Souhaitez-vous être informé(e) des manifestations organisées par :

Le conservatoire

L'école d'art

Les services culturels
de la ville de Blois

Extrait du règlement intérieur des bibliothèques d'Agglopolys

La carte d'abonné doit être présentée pour tout emprunt ou sur demande. Elle permet d'utiliser les automates. **En cas de perte ou de vol de la carte,** l'abonné doit prévenir immédiatement pour faire opposition. Le remplacement de la carte d'abonné est facturé.

Les pénalités sont appliquées par semaine de retard et pour chaque document, lorsque la durée de prêt accordée est dépassée. Les tarifs sont votés chaque année en conseil communautaire.

Documents perdus ou détériorés : à l'exception des DVD, ils sont de préférence remplacés, sinon remboursés selon leur valeur d'achat initiale. Pour éviter tout litige, l'usager doit s'assurer du bon état des documents qu'il emprunte et signaler les éventuelles anomalies ou détériorations avant l'emprunt.

Tout usager s'engage à se conformer au règlement intérieur des bibliothèques et aux règlements particuliers d'utilisation de certains services (jeux vidéo, internet et postes informatiques, portage à domicile). Le règlement intégral est consultable à chaque Accueil et en ligne sur le site des bibliothèques.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) autorise le mineur pour lequel je souscris un abonnement à :

- emprunter des documents
- consulter Internet (les mineurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte)
- utiliser les équipements multimédia
- utiliser sur place les jeux vidéo

Je me déclare responsable de ses emprunts en respect des dispositions du règlement intérieur.

Je note que les enfants non accompagnés ne sont pas placés sous la responsabilité des équipes des bibliothèques.

Je note que si le mineur adopte un comportement qui contrevient au règlement des bibliothèques, il sera conduit hors de leur enceinte. Je note que des procédures d'exclusions temporaires ou définitives peuvent dans ce cas être mises en œuvre. **Il est de ma responsabilité de faire respecter le règlement au mineur.**

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur des bibliothèques et les règlements particuliers de certains services (jeux vidéo, internet et postes informatiques, portage à domicile).

Signature :

LES PIÈCES À PRÉSENTER POUR UN ABONNEMENT / RÉABONNEMENT :

- ce formulaire d'abonnement renseigné et signé
- un justificatif de domicile de moins de 4 mois ou une attestation sur l'honneur de domiciliation
- sa carte de bibliothèque *en cas de réabonnement*
- une pièce d'identité du responsable légal (carte d'identité, permis de conduire, passeport)
- une pièce d'identité du mineur (carte d'identité, livret de famille, passeport)
- 2€ pour le paiement d'un abonnement mineur habitant hors Agglopolys